

Pourquoi je reste en Géorgie *par Salomé Zourabichvili*

ASSEZ ! *Kmara* ! : il y a presque deux ans, c'est sur ce mot d'ordre que le peuple géorgien se soulevait, la rose à la main, contre le régime népotiste et corrompu d'Edouard Chevarnadze. Dans cette Géorgie placée pendant soixante-dix ans sous le joug soviétique, un immense espoir de démocratie, de liberté et de justice permettait aux Géorgiens de retrouver leur fierté et une foi en l'avenir, tandis que s'ouvrait dans l'espace postsoviétique une vague de démocratisation. Les démocraties occidentales découvriraient alors un pays courageux, pacifique et avide de liberté à l'occidentale.

La France, dans un geste diplomatique exceptionnel du président de la République, qui restera pour la Géorgie une preuve unique d'amitié et de foi dans son destin démocratique, acceptait alors de me prêter à la Géorgie en tant que ministre des affaires étrangères. Cette mission originale avait, selon moi, une double composante : apporter mon expérience technique et transformer les pratiques de gestion, très éloignées des normes démocratiques. J'ai donc mis l'expérience acquise au cours de mes trente années passées au Quai d'Orsay au service d'une politique étrangère destinée à ancrer la

Géorgie en Europe et dans la communauté occidentale. Ce qui supposait d'aligner le ministère sur les principes et les standards européens, et donc de m'attaquer au cœur du mal postsoviétique géorgien : la corruption systémique du pouvoir.

C'est sans doute ce refus de rester aveugle sur ces pratiques, mon intransigeance sur ce second aspect de ma mission, trop gênante pour certains, qui a été à l'origine des événements qui ont précipité le dernier acte. Ce dernier acte s'est joué avec mon audition devant les commissions du Parlement dans le plus pur style des procès staliniens, la demande de révocation présentée au premier ministre et entérinée par le président qui avait demandé ma venue de France.

Que m'était-il reproché ? A croire le discours officiel, mon limogeage serait la résultante d'un manque de professionnalisme. Au-delà de l'insulte à l'égard de la France, qui m'a formée, au-delà de ce procès, dont l'excès même décrédibilise le contenu, l'une des causes immédiates tient au fait que ma gestion mettait un obstacle à des habitudes utilisant les ambassades à des fins de trafics illicites.

La cause majeure, pourtant, est ailleurs. La Géorgie est à la croisée des chemins. Les vestiges de l'ancien système totalitaire mènent

aujourd'hui, leur dernier combat contre la victoire qu'ils sentent désormais inéluctable de la démocratie. Cette crise ultime n'est pas le signe de l'affaiblissement du processus démocratique, mais au contraire la manifestation de sa vitalité. La violence de la réaction des groupes dans lesquels s'incarne l'ancien système est en elle-même la preuve de l'acuité de ce dernier combat.

C'est pour cela que j'ai pris la décision de rester en Géorgie pour m'engager au service de cette

force d'encadrement du pouvoir. C'est en raison de cette passivité que les clans et les méthodes anciennes peuvent encore usurper le pouvoir. Dans ce cadre, mon action aura trois temps : encourager le mouvement civique, l'organiser et aider la société civile à être le garant de la pratique démocratique du pouvoir. Ce processus doit permettre à la population de passer de l'observation critique – un bien précieux dans un système libéral – à la gestion souveraine.

Car, en l'absence d'une population engagée, que voit-on ? Les clans qui rassemblent des vestiges du stalinisme et des réseaux mafieux restent au cœur du pouvoir. Ce pouvoir, ils s'y accrochent d'autant plus qu'ils sentent que la population n'est plus dupe et donc que tôt ou tard leur place sera remise en question. Pour y mettre fin, la population doit donc accepter que la politique lui appartienne, qu'elle ne soit pas l'apanage de soi-disant professionnels, que ce soit à elle de prendre en main son propre destin. La démocratie est donc à la fois l'objectif ultime et l'appropriation par le peuple de la place publique.

Ce qui adviendra en Géorgie et à la « révolution des roses » concerne tout l'espace postsoviétique, la Russie et l'Europe. Pour la région, la réussite ou l'échec de la démocratisation en Géorgie servira

d'exemple pour les peuples ou d'encouragement pour les pouvoirs népotistes en place. Nous le voyons, aujourd'hui, avec l'Ukraine, en proie à ce même conflit entre un peuple plein d'espoir et un pouvoir, à des difficultés à rompre avec le passé. Ce qui sortira de Géorgie permettrait de démontrer

SALOMÉ ZOURABICHVILI est ancienne ministre des affaires étrangères de Géorgie

Mon action : encourager le mouvement civique, l'organiser, et aider la société civile à être le garant de la pratique démocratique du pouvoir

démocratie en lutte avec les oripeaux du communisme, en me mettant à la tête d'un mouvement civil, civique et politique.

Etablir la démocratie à la sortie d'un totalitarisme nécessite trois stades : mise en place de libertés individuelles, maturation démocratique de la population et création d'une société civile qui encadre la pratique du pouvoir.

La démocratie en Géorgie a son

blés) pour partager leurs opinions.

Mais si la population joue la vie politique, elle n'est pas encore partie prenante et engagée dans la chose publique. Les Géorgiens ont le sentiment que la politique ne leur appartient pas, qu'elle est la prérogative d'un groupe étroit. Ce réflexe, vestige d'un système communiste qui avait ôté tout sens de l'initiative et de la responsabilité, empêche la population d'être une

aux pouvoirs en place le caractère inéluctable de la démocratie et la fin imminente de la spoliation des populations. C'est là l'intérêt de l'Europe. Pour sa sécurité, ses intérêts stratégiques, la défense de ses valeurs, une démocratie apaisée en Géorgie pourrait préfigurer la mise en place d'un espace de stabilité, de prospérité et de démocratie aux frontières de l'Union européenne.

La « révolution des roses » a ouvert la voie à la démocratie. Elle ne doit pas être usurpée une nouvelle fois ni fragilisée. Le peuple qui a fait la révolution veut vivre en démocratie et le démontre chaque jour. La France et l'Europe ne doivent pas l'oublier. En restant en Géorgie, je prendrai ma part, avec pour seul et unique partenaire ce peuple géorgien et sa volonté démocratique.

Paris et l'OMC : l'art de négocier en position de faiblesse

par Sophie Meunier

TROIS semaines à peine depuis l'attribution du prix Nobel d'économie à Thomas Schelling, et déjà l'actualité nous montre l'utilité pratique de l'une de ses plus importantes contributions – le « paradoxe des mains liées ».

« Le pouvoir d'un négociateur, remarquait Schelling en 1960, repose souvent sur l'incapacité manifeste à faire des concessions et à satisfaire les exigences de l'adversaire. » De fait, lors d'une négociation, avoir les « mains liées » à l'intérieur (par exemple en donnant des instructions inflexibles ou en montrant ses divisions à l'adversaire) peut se révéler utile pour obtenir des concessions à l'extérieur. A en juger par le conflit actuel, qui oppose la France au reste de l'Europe, à propos de la compétence de l'Union européenne (UE) en matière de négociations commerciales internationales, le gouvernement français semble particulièrement apte à mettre les observations de Schelling en pratique.

Résumons la dispute. A l'approche de la grande réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui aura lieu en décembre à Hongkong, les tractations internationales s'accroissent. En réponse à une offre américaine de réduction de 60 % des aides directes à l'agriculture, l'actuel commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, a proposé au nom de l'Union européenne une réduction de 70 % de ses aides directes. La France a immédiatement contesté cette proposition, jugeant qu'elle allait au-delà du mandat donné par les Vingt-Cinq à leur négociateur collectif au nom de la politique commerciale commune. Un conseil européen réuni spécialement à la demande de Paris, mardi 18 octobre, pour examiner ces propositions, n'a pas décidé de limiter la marge de manœuvre du négociateur européen, et un groupe d'experts euro-

péens réunis à Genève le lendemain a considéré que les offres faites par la Commission étaient en conformité avec le mandat.

Isolée, la France a, néanmoins, sévèrement déclaré que la Commission n'avait pas pu prouver qu'elle n'était pas allée au-delà de son mandat de négociation et que Paris, en conséquence, n'accepterait pas que le commissaire européen « évoque de quelque manière que ce soit le dossier agricole ». La menace est claire, même si Jacques Chirac a évité de la réitérer lors du sommet européen d'Hampden Court, jeudi 27 octobre : si la position française n'est pas prise en compte, Paris n'hésitera pas à utiliser l'« arme atomique » du veto et à désavouer un accord international une fois la négociation internationale terminée. Qu'on se le dise à Bruxelles et à Londres, mais aussi à Washington et à Delhi.

Et si la bataille entre Paris et Bruxelles reflétait non une crise, mais une habile mise en œuvre du « paradoxe des mains liées » ?

Et si cette dernière bataille entre Paris et Bruxelles reflétait non une crise, mais une habile mise en œuvre du « paradoxe des mains liées » ? Etaler ainsi le conflit entre la France et Peter Mandelson sur la place publique signale au reste du monde que les mains du commissaire européen sont liées et qu'il ne pourra en aucun cas offrir des concessions allant au-delà du plus petit dénominateur commun – c'est-à-dire la position française. Loin d'être la victime du processus décisionnel européen, la France l'a, de fait, piraté en sa faveur. Elle donne ainsi à sa voix la résonance de ses vingt-quatre partenaires européens, sans lesquels elle ne peserait pas grand-chose sur la scène internationale. En ce sens, l'élargissement à l'UE donne à la voix

française un écho encore plus important qu'auparavant dans les négociations internationales. Sa fermeté, couplée avec la nécessité de parler au nom de l'UE avec une voix unique, lui permet d'obtenir des concessions de ses adversaires ou d'éviter d'avoir à en faire elle-même.

SOPHIE MEUNIER est chercheur en relations internationales à l'université de Princeton (Etats-Unis).

Ce n'est pas la première fois – loin de là – que la France utilise, sciemment ou non, cette tactique de « théorie des jeux » qui l'a servi par le passé. Aussi longtemps que l'Europe a parlé au nom de ses Etats membres dans les négociations commerciales internationales – c'est-à-dire depuis la naissance du Marché commun en 1958 –, les gouvernements français successifs se sont plaints, à un moment ou à un autre, que les commissaires européens au commerce outrepassaient leur mandat. Les accusations actuelles ne sont que les dernières d'une longue liste qui comprend notamment la bataille engagée par Alain Juppé contre Sir Leon Brittan, alors commissaire au commerce, qui donna lieu à la renégociation de l'accord de l'Uruguay Round du GATT, en 1993 ; sans oublier le général de Gaulle, qui pratiqua la politique de la « chaise vide » dans la communauté européenne pour obtenir un meilleur accord international, toujours dans le cadre du Kennedy Round du GATT, cette fois, en 1965.

Ainsi, en tenant tête à Bruxelles, Jacques Chirac et ses ministres montrent ostensiblement qu'ils ont entendu les électeurs qui ont dit non au référendum et que la France ne se laissera pas faire par une bureaucratie apatride et ultra-libérale. Ironiquement, rappelons que la Constitution européenne prévoyait une modification importante de la politique commerciale : elle la rendait plus transparente et soumise à un contrôle parlementaire jusqu'à présent inexistant.

Par sa croisade contre le commissaire européen, le gouvernement français joue ainsi sur deux tableaux simultanément : il marque des points sur l'échiquier interne et il avance ses pions sur l'échiquier externe.

Paix à nos cendres

par Jean Vernhet

EXPRIMER de son vivant ses volontés funéraires est un acte fort, éminemment personnel, totalement respectable. La loi, d'ailleurs, n'a cessé de confirmer, depuis la fin du XIX^e siècle, la valeur testamentaire des volontés funéraires. Mais il est important, au moment d'exprimer un engagement aussi essentiel que le choix d'un mode funéraire, de ne pas faire abstraction de la manière dont ceux qui vont nous survivre vont ressentir et vivre ce choix.

Créée, il y a six ans, pour garantir aux signataires d'un contrat de prévoyance testamentaire le respect de leurs volontés, l'association Colombe souhaite porter sur la place publique les difficultés qu'elle rencontre régulièrement dans l'accomplissement de cette mission. Ses interrogations, aussi, sur la nécessité, pour la société tout entière, d'ouvrir un débat sur notre rapport avec la mort. C'est, très concrètement, la crémation qui est au cœur de la problématique rencontrée.

Quatre évolutions marquent aujourd'hui nos pratiques funéraires : l'affaiblissement des rites mortuaires, la disparition progressive de la prise en charge collective du deuil, l'individualisation des choix et la solitude, de plus en plus grande, des familles face à la disparition d'un proche. Mises en lumière par tous les observateurs, ces évolutions sont pointées du doigt comme les causes de notre rapport de plus en plus difficile avec la mort.

Dans ce panorama, la crémation prend une place à part. Pratique funéraire de plus en plus répandue dans les sociétés modernes, elle concerne, aujourd'hui, le quart des obsèques en France et, demain, près de la moitié, si l'on en croit les intentions des Français d'après une récente étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc).

D'un développement trop récent pour que la société ait pris le temps d'accompagner son déroulement de rites collectifs forts, la crémation est vécue d'autant plus difficilement par les proches que nous avons gardé, face à la mort, des références liées à l'inhumation. Si cette dernière est socialement bien « formée » dans son déroulement, le choix de la crémation ouvre la porte à des scénarios différents, qui n'ont pas encore donné lieu à suffisamment de vécu commun.

Parmi ces scénarios, l'un consiste à disperser, à sa demande, les cendres du défunt. Or, force est de constater que lorsqu'elle est confrontée à cette volonté, l'association Colombe se heurte à un désarroi des proches. Sans remettre en question le choix du défunt, la famille exprime sa difficulté à supporter l'absence d'un lieu précis et personnalisé de recueillement. Si la loi – on l'a rappelé – protège les volontés funéraires, elle ne dit rien du statut juridique des cendres. Dès lors, le souhait exprimé par le défunt de faire disperser les siennes ne peut être assimilé à une volonté essentielle. Un vrai dilemme pour Colombe, chargée par chacun de ses adhérents de veiller au respect de ses souhaits pour ses obsèques, mais aussi témoin de la douleur et du désarroi des familles. Un compromis est trouvé dans la plupart des cas par la remise à la famille d'une petite partie des cendres dans un reliquaire, le reste étant dispersé conformément à la volonté du défunt.

S'il permet d'éviter un conflit, cet arrangement avec le droit et la morale n'est évidemment satisfaisant pour personne.

CORRESPONDANCE

Une lettre des éditions Les Arènes

A la suite du point de vue de Serge Tisseron intitulé « *« Livre noir de la psychanalyse », la main dans le sac* » (Le Monde du 6 octobre), nous avons reçu des éditions Les Arènes la mise au point suivante :

Sur trois colonnes, Serge Tisseron appuie sa charge sur une citation qui serait « totalement inventée » et « mensongère », « dont il est indiqué en note qu'elle est extraite de [son] livre ». Et l'auteur de sous-entendre que les quarante auteurs de dix nationalités qui dénoncent les mensonges et falsifications de Freud dans *Le Livre noir de la psychanalyse* sont eux-mêmes des menteurs et des falsificateurs.

Cette citation n'est en rien inventée : l'*Ibid* de la note 72 ne renvoie pas à l'ouvrage de Tisseron, cité dans la note 71, mais à Françoise Dolto. Une erreur de composition a créé le malentendu. Il n'y a donc nulle « invention » de citation, comme l'écrit Serge Tisseron. Le passage existe bel et bien. Le voici dans sa totalité : « *L'enfant sait pour ses parents. Dès les premières heures, il est capable de les aider. C'est lui qui a voulu naître,*

En soulevant ce problème, l'association Colombe entend rester dans son rôle de témoin de l'évolution des pratiques funéraires. Alors qu'une proposition de loi sur le statut et la destination des cendres vient d'être déposée au Sénat, le moment est, selon elle, bien choisi pour ouvrir une

JEAN VERNHET est président de l'association Colombe, créée il y a six ans, et dont l'objet est de recueillir les volontés funéraires et de les faire respecter.

réflexion. Les choix individuels qu'elle est chargée par contrat de faire respecter sont dictés par des motivations éminemment respectables et empreintes de bonne volonté : désir de simplicité, souhait de décharger la famille de tout souci matériel... Mais ces choix peuvent avoir des répercussions insoupçonnées sur ceux qui vont nous survivre.

En prendre conscience, en débattre, en parler en famille et en société, n'est-ce pas une autre manière de témoigner, par-delà la mort, à ceux que l'on aime notre gratitude et notre considération ?

tre, c'est lui qui a choisi le couple de parents. Il faut toujours lui dire la vérité. La vérité de ses origines, la vérité de la vie familiale. Il en a besoin. Si on ne la lui dit pas, il risque de ne pas avoir confiance en lui, de penser qu'il a mal choisi les humains qui l'ont initié à la vie, puisque ceux-ci sont incapables de mettre en mots ce qui s'est passé. Cela provoquera alors chez lui une scission entre sa vitalité biologique et sa vitalité sociale. On ne peut pas mentir à l'inconscient, il connaît toujours la vérité. »

Serge Tisseron trouve que cette citation « relève d'un jargon absurde ». Nous lui laissons la responsabilité de son jugement. *Le Livre noir de la psychanalyse* est un ouvrage qui compte 1 352 notes. Que le correcteur du *Monde* qui n'a jamais commis un *Ibid* de trop jette la première pierre à celui des Arènes. Nous rendons bien volontiers justice à Serge Tisseron dans la quatrième réimpression du livre. Mais il aurait pu éviter de prendre à témoin les lecteurs du *Monde* pour une coquille élevée au rang de crime contre l'esprit. Vous avez dit « mauvaise foi » ?